

Historique du parc de Cointe (Liège)

Contexte : étude réalisée par l'asbl Homme et Ville en 2005 pour le compte de l'Echevinat de l'Urbanisme de la Ville de Liège, Département Environnement, Espaces Publics, Plantations, dans le cadre du programme de restauration et de rénovation des parcs publics.

Etude sur l'histoire de sept parcs liégeois (Avroy, Boverie, Citadelle, Cointe, Square Emile Dupont, Jardin Botanique, Péralta) : synthèses historiques et analyse critique des ressources documentaires disponibles.

Date de création du document : janvier 2006.

Pas de mise à jour.

Nombre de pages : 13.

Auteurs du texte : Sylvie DELLOUE, Nathalie DE HARLEZ, Pierre FRANKIGNOULLE.

Recherches documentaires : Sylvie DELLOUE, Nathalie DE HARLEZ, Pierre FRANKIGNOULLE, Bénédicte MERLAND.

Chacune des synthèses contient les éléments suivants :

- 1) Chronologie des faits principaux (décisions, aménagements, constructions).
- 2) Evolution du contexte urbanistique du quartier (création, grands travaux, projets).
- 3) Eléments patrimoniaux remarquables du quartier proche.
- 4) Eléments patrimoniaux remarquables du parc.
- 5) Usages et pressions sociales.
- 6) Ressources documentaires.

Les n° B et I font référence à deux bases de données réalisées dans le cadre de l'étude (I= Iconographie, B = Bibliographie) consultables au GAR (Faculté d'Architecture de l'Université de Liège), **sur rendez-vous :**

frederique.gouder@ulg.ac.be

Ou : (00 32) 4 341 81 20

Pour citer cette étude : « Etude historique sur sept parcs liégeois réalisée par l'asbl Homme et Ville pour l'échevinat de l'Urbanisme de la Ville de Liège, 2006 ».

1) Chronologie des faits principaux (décisions, aménagements, constructions)

La création du parc est conçue comme le prolongement strictement public d'un projet réalisé au cours des années **1880** : le parc semi-privé sur le plateau de Cointe réalisé à l'initiative de la famille Hauzeur (voir plus bas). Il faut noter que, ici comme à la Boverie, la perspective de l'ouverture de l'Exposition de 1905 a joué le rôle d'accélérateur des décisions.

En 1894, le Conseil Communal adopte le plan d'appropriation des terrains
Le 12 mai 1899 (B-276), le plan des expropriations est adopté : il concerne 181.000 mètres carrés (A.R. 26/2/1900). Le 13 décembre 1899, un premier crédit de 150.000 francs est voté (B-279). Le 12 janvier 1903, le plan de création de l'avenue de Cointe (futur boulevard Gustave Kleyer) est adopté. Le 23 novembre 1903, le Conseil communal vote les crédits pour la plantation des arbres le long du nouveau boulevard (B-282). Une discussion se déroule sur les essences à privilégier : sur les 345 arbres à planter (un crédit spécial de 4.200 francs est dégagé), des hésitations sont émises sur l'opportunité de planter des platanes, car selon le conseiller communal Belot, cette essence laisse à désirer du point de vue hygiénique : « *En effet, les platanes laissent tomber une poussière qui attaque les yeux et les voies respiratoires de l'homme. (...) . Il y a un certain nombre d'années, il y a eu un véritable engouement pour les platanes, mais aujourd'hui, ils sont absolument abandonnés dans les plantations des villes* ». La résolution propose de laisser le choix au jardinier en chef de la ville, plutôt favorable aux platanes.

Le choix final qui sera adopté sera finalement de planter (voir B-284) : des vernis du Japon du côté de la ville, des platanes en ligne du milieu, et les érables du côté du futur parc.

En 1904, le Comité exécutif de l'Exposition Universelle sollicite de la Ville son intervention pour en faire une annexe à l'exposition. Les diverses propositions de la *Société de l'Exposition* donnent lieu à des débats au Conseil communal sur la destinée du site après l'Exposition (B-286). S'il apparaît acquis qu'un parc sera maintenu (le Conseil vote en ce sens une dépense de 14.000 francs pour les plantations de l'Exposition), les opinions diffèrent sur sa superficie : sur proposition de Louis Vanderswaelem Sr (père du créateur du *Logis-Floréal*), jardinier de l'Exposition, la Société propose le nivellement de la plaine au bas du mamelon boisé en vue d'y réaliser une plaine de jeux qui pourrait revenir en pleine propriété à la Ville après 1905. L'hésitation des autorités à accepter ce projet, et donc à se lier les mains sur l'affectation définitive de cette zone, s'explique par la perspective de lotir une partie du site après l'Exposition. L'Echevin Falloise, qui appelle à temporiser, distingue deux secteurs : la partie boisée proprement dite, appelée à demeurer un parc, et la partie non-boisée « *qui doit être livrée à la bâtisse, mais de façon que les maisons n'y forment pas d'agglomérations. Les constructions devraient être disséminées et espacées les unes des autres. (...). Je crois devoir attirer l'attention du Conseil sur cette considération que si, dès à présent, il entendait consacrer à une plaine de sports 3 1/2 à 4 hectares de terrains, la partie qui se prête le mieux à la bâtisse serait anéantie* ». Le conseiller Bouvy abonde dans son sens, estimant que le parc ne doit pas être trop grand : « *N'est-il pas infiniment préférable que le parc de Cointe soit enjolivé par de coquettes villas entourées de jardins bien entretenus, que de constituer un immense bloc de verdure de 19 1/2 hectares tout d'une venue ?* ». Aux propositions de la *Société de l'Exposition*, le Conseil répond positivement pour intervenir financièrement dans le coût des plantations (14.000 francs), mais négativement pour l'intervention financière de la Ville sur les autres points : la création de la plaine de sports, l'installation d'une clôture, la réalisation d'un hémicycle au-dessus de l'avenue de l'Observatoire.

Le site de Cointe accueille donc plusieurs parties de l'Exposition: le Palais de l'Horticulture (concours de chrysanthèmes, de fleurs coupées, de beurre, de fromage, de volailles, Banquet des Travailleurs). En face de ce palais, différents parterres sont aménagés, notamment des potagers. Derrière le palais, se trouve la plaine des sports (finalement réalisée sans subside communal) et, adossé à un bois, une tribune couverte. A côté de celle-ci, se trouve un grand potager modèle, et une pépinière. Plus loin, on a aménagé un rond-point conduisant à l'avenue de maisons ouvrières modèles (avenue Montéfiore, B-377). Après 1905, le Cercle royal d'arboriculture sollicite le maintien provisoire du jardin potager démonstratif, dans l'attente d'un plan définitif pour le parc, ce qui provoque des protestations teintées de sarcasmes sur la présence d'un potager dans un parc d'agrément.

En juin **1907**, 6000 M² supplémentaires sont acquis, entre la partie supérieure de l'avenue de l'Observatoire et la rue de Cointe, en vue de conserver le panorama (B-324). Dans le même but, en 1914-1918, des terrains sont acquis entre le boulevard et la rue des Acacias.

Le plateau de Cointe a vu son attractivité renforcée par la création de l'Avenue de l'Observatoire qui fut établie selon un mode opératoire assez courant au XIX^e siècle : ce sont les propriétaires de terrains qui ont suscité l'érection de cette voie auprès des pouvoirs publics. En effet, ils saisissent la Ville du projet, en proposant la cession gratuite des terrains nécessaires à la voirie, (il en a été ainsi pour les rues Lesoinne et de Kinkempois, par exemple). Le 27 janvier 1882, le Conseil communal approuve cette combinaison, mais décide que les frais d'équipement de la voirie seront également à la charge des riverains, ainsi que les frais d'expropriation. Les travaux commencent au début de l'année 1885. Un plan de 1885 (annexé à Auguste Hock, *Liège au XIX^e siècle*, voir I-25) montre que l'avenue est déjà figurée, et qu'elle traverse un bois, au milieu de son parcours (au lieu-dit « *La Bourgogne* »).

Le 6 août 1883, le Conseil baptise cette avenue « de l'Observatoire », car elle mène à l'Institut universitaire établi sur le plateau en 1881-1882 (architecte Noppius ¹).

Dès **1888**, les premières villas apparaissent. (voir supra)

Le 17 juin **1907**, l'édilité fait procéder à l'expropriation de terrains pour ménager les points de vue du parc communal.

En décembre **1926**, il est décidé de supprimer les chemins vicinaux qui traversent le parc, chemins rendus inutiles par les sentiers et allées créés pour le parc. Ces chemins, en outre, constituent un obstacle à l'aménagement de la plaine des sports. Il s'agit de la ruelle Panaye, de la ruelle de Bourgogne.

En **1961**, le site est repris dans l'« *Inventaire des Sites* » réalisé par l'Administration de l'urbanisme (voir B-351) en raison de son intérêt esthétique.

2) Evolution du contexte urbanistique du quartier (création, grands travaux, projets)

Boulevard Gustave Kleyer: il était primitivement appelé avenue de Cointe. Il fait partie d'un projet de création d'une ceinture de 11 km de boulevards en hauteur en rive gauche (Cointe-Citadelle-Thier-à-Liège), dont Cointe devait être le départ (« le boulevard de circonvallation »). Le programme est adopté le 12 janvier 1903 (AR du 15 mai). La prolongation du boulevard vers la rue des Wallons est décidée le 1/4/1904 (B-284), en englobant le terriL d'Avroy (où il est prévu de construire un belvédère). A ce stade, le boulevard atteint une longueur de 1300 mètres : « *Ces 1300 mètres se développant sur les hauteurs de la ville, montrant dans toute son étendue le magnifique panorama de la ville de Liège, l'enfilade de la vallée de la Meuse jusque Visé, formeront une des promenades les plus magnifiques que la Ville puisse désirer* » (Bouvy, rapporteur, *ibid.*, page 537). Pour la prolongation de

¹ Lorsque, en 1894, l'on discutera de la création d'un boulevard entre la Citadelle et le quartier Nord (B-271, voir notice Citadelle), on reviendra sur la manière dont s'est bâtie l'avenue de l'Observatoire et l'on regrettera de ne pas avoir imposé une zone de recul aux constructions.

l'avenue, l'édilité décide d'opérer par expropriation par zones, plutôt que par ententes avec les riverains. Il s'agit en effet d'exproprier bien au delà de la seule emprise nécessaire aux voiries, car la Ville souhaite se réserver des terrains de chaque côté pour un éventuel lotissement, ou pour sauvegarder des perspectives visuelles vers la vallée.

Un nouveau plan est adopté le 1/5/1905. Une allée pour cavalier (de 4 m de largeur, côté opposé à la ville) est aussi décidée. En décembre 1908, l'extension vers la rue Henri Mauss est décidée.

L'urbanisation résidentielle du quartier a été favorisée par l'installation d'une ligne de tramways à traction électrique dont la concession date du 10 juin 1893.

Un quartier original jouxte le parc, lui-même appelé « Parc de Cointe » au statut semi-privé. Le principe de création en est adopté dès 1876 (28 juillet, voir B-233). L'Echevin Ziane propose d'appliquer un plan d'expropriation par zones pour la création d'une avenue (future avenue de l'Observatoire) *« une route douce dans la montagne pour arriver au plateau de Cointe qui sera transformé en une espèce de parc »*. Ici, la famille Hauzeur a cédé les terrains nécessaires à l'ouverture de l'avenue des Thermes (de la rue des Marets à la rue Chéra), créée en 1876. De surcroît, elle exécute les travaux, prend en charge les frais d'expropriation, et met elle-même en vente les 109 parcelles. Les ventes sont assorties de conditions précises : les constructions ne peuvent être érigées à moins de 10 mètres de distance des chemins, pièces d'eau, places ou pelouses. Les habitations doivent être distantes les unes des autres de 20 mètres au moins. Tout acquéreur doit avoir bâti une maison dans un délai de deux ans, les plans doivent être approuvés par le vendeur. En outre, les constructions suivantes sont interdites : lazaret, hôpital, manufacture, carrière. Il est également interdit, sauf autorisation des vendeurs, de transformer une habitation en café, restaurant, salle de bal, de concert. Les eaux alimentaires sont distribuées par la famille Hauzeur, par un système de captage d'eau dans le gravier de la Meuse remontée par une machine d'exhaure.

Débutés en 1880, les travaux de l'avenue sont terminés en août 1883. Appelée avenue des Thermes car un établissement de soins s'y trouvait jusqu'au début du

XX^e siècle. Le quartier, en forme de cœur, ponctué par deux ronds-points, est tracé dans l'ancien « bois du Val-Benoît ».

3)Eléments patrimoniaux remarquables du quartier proche

Avenue de l'Observatoire, 233 : Maison Carlier, 1958.
Architecte Carlier (Groupe EGAU).

Pont de l'Observatoire, 1999. Architecte S. Calatrava.

Boulevard Montéfiore, 2-32 : ensemble d'habitations ouvrières « modèles » construites à l'occasion d'un concours (dans le cadre de l'Exposition de 1905, voir B-377).

Boulevard Kleyer, 36 : Ecole communale de Cointe, 1911. Architecte J. Lousberg.

Boulevard Kleyer, 127 : château d'eau, 1923-1930.

Dans le parc de Cointe : Villa l'Aube. Architecte Gustave Serrurier-Bovy, 1903.

4)Eléments patrimoniaux remarquables du parc

Le parc de Cointe est un grand parc péri-urbain. Depuis la partie basse, des cheminements conduisent le promeneur vers la partie haute en traversant des ambiances très différentes. Les fleurissements de la zone d'entrée sont en discordance avec le caractère résolument paysager du parc. De même, les vastes espaces réservés aux sports (tennis, piste,

terrain de football) et aux jeux (plaine de jeu) ne cohabitent pas aisément avec les espaces plantés.

On distingue trois zones principales dont les fonctions et les modes d'aménagement diffèrent sensiblement :

- La plaine des sports et des jeux ;
- Le parc paysager situé entre la plaine et le boulevard Kleyer et ses sous-bois au nord ;
- L'espace boisé situé en contrebas du boulevard Kleyer.

a. Bâtiments à l'intérieur du parc

Au sud de la plaine des sports, école des Filles de la Croix construite avant 1907 (partie gauche seule conservée). A l'avant, longue construction basse en brique jaune sur des lambris en dalles de calcaire, sous toiture-terrasse, présentant plusieurs décrochements, abritant conciergerie, cafétéria, vestiaires et sanitaires. Depuis l'esplanade pavée qui borde la construction, deux volées d'escaliers dotées de mains-courantes tubulaires rejoignent la piste en contrebas. En limite sud-est de la piste, hall omnisports : haut volume rectangulaire en briques couvert d'une toiture en bâtière.

En limite nord de la piste, école communale : long bâtiment en béton et moellons de grès construit dans les années 1970, précédé d'une structure métallique supportant un auvent en matériau translucide (préau). Avant 1970, une construction provisoire avait précédé ce bâtiment.

b. Eléments construits

Marquant l'entrée de la plaine des sports au S.E., **portique** en moellons, couvert d'une toiture en bâtière d'éternit. Des portillons bas en grillage sur structure tubulaire bleue ferme le passage et se prolonge le long de la plaine.

Une **grande rocaille** avait été créée à l'entrée sud du parc. Il s'agissait d'un aménagement circulaire traversé d'étroits sentiers où des pierres de roche (calcaire), dressées ou superposées, abritaient une grande diversité de plantes des milieux alpins. Bien que fort déprécié et privé de ses nombreuses plantes alpines plus ou moins fragiles, l'ensemble présentent toujours un intérêt. Les sentiers, sinuant à la manière d'un petit labyrinthe, sont encore partiellement bordés de pierres de roche. Ponctuellement, dans les îlots plantés, des enrochements plus importants subsistent encore.

A la pointe nord-est du parc, en bordure du boulevard Kleyer subsiste **le « panorama »** du parc. Il s'agit d'un point de vue aménagé, dès la création en 1904, sur la ville et ses faubourgs. A l'origine, des garde-corps en ciment moulé imitant le branchage délimitait un espace de repos abrité sous un demi-cercle de grands arbres. Des bancs de béton, très sobres, accompagnaient l'aménagement (voir I-358).

[Eléments disparus]

En 1910, un **pavillon-école** avait été construit à l'est de la plaine des sports. La construction provisoire, toute en bois sur un seul niveau, a été démolie dès 1914 lors de la construction de l'école communale du boulevard Kleyer (architecte Lousberg). Une carte postale éditée à Liège par Emile Dupont en conserve le souvenir (voir : I-531).

En limite sud-est de la plaine des sports figurait initialement un **kiosque à musique** de plan octogonal, dont la couverture à huit pans étaient supportées par de fines colonnettes métalliques. Une carte postale éditée chez Nelis en donne une rare image vers 1907

(voir I-533). Ce kiosque semble avoir fait partie des infrastructures mises en place pour l'Exposition de 1905 où il accompagnait les jardins créés par L. Vander Swaelmen.

En limite nord de la plaine des sports, un long **promenoir couvert** en béton a disparu lors de la construction des bâtiments de l'école communale.

c. Eléments artistiques

Aucun.

d. Eléments végétaux

Ce parc dendrologique abrite quelques variétés remarquables. Quinze de ces sujets ont été recensés par la *Société Belge de Dendrologie* dont un virgilier (*Cladras tris lutea*) et un magnifique Zelkova (*Zelkova serrata*) planté au milieu de la rocaille. Quarante-deux arbres figurent sur la *liste des arbres et haies remarquables de Wallonie*. La majorité sont plantés dans la partie orientale du parc. Sans tous les mentionner, quelques-uns ne peuvent être ignorés. Le premier se situe près de l'entrée du jardin ; il s'agit du très beau Zelkova serrata (un des plus gros de Wallonie), cité dans *Géants aux pieds d'argile*. En longeant la plaine des sports, on trouve un magnifique séquoia géant (*Sequoiadendron giganteum*). Plus loin, à proximité du croisement avec le Chemin du Chant des Oiseaux, on peut admirer un très beau muscadier de Californie (*Torreya californica*) en cépée voisinant avec un rare et fragile virgilier (*Cladrastis lutea*). A cet endroit, un imposant tilleul argenté pleureur (*Tilia petiolaris*) complète la scène. Juste près d'un angle de la plaine des sports, deux beaux Cèdres de l'Himalaya (*Cedrus deodara*) s'imposent au regard.

Si les autres arbres listés paraissent moins impressionnants, on compte néanmoins quelques espèces et/ou cultivars peu représentés dans des parcs publics. Parmi ceux-ci, un cryptomeria du Japon (*Cryptomeria japonica*), un

arbre aux quarante écus (*Ginkgo biloba*), un marronnier à fleurs jaunes (*Aesculus octandra*), un étonnant cultivar d'érable plane (*Acer platanoides* 'Cucullatum'), un pin blanc de l'Himalaya (*Pinus wallichiana*), un tilleul à feuilles laciniées (*Tilia platyphyllos* 'Laciniata'), un chêne chevelu pleureur (*Quercus cerris* 'Pendula') et un rare oranger des Osages (*Maclura pomifera*).

De nouvelles plantations ont été réalisées. Les essences nouvellement plantées semblent témoigner d'une recherche d'originalité dans les choix des formes (ports pleureur, fastigié, ...), des feuillages (laciniés, panachés, teintés de rouge, ...) et des floraisons. De façon un peu surprenante, les nouvelles plantations sont installées principalement dans la partie plus naturelle du parc. En effet, la zone située entre le boulevard Kleyer et la rue de Bourgogne offre des scènes plus naturelles que la partie située entre le boulevard et la plaine des sports. On pourrait dès lors s'attendre à des replantations d'essences indigènes. On s'étonne, par exemple, d'y rencontrer un hêtre pourpre pleureur en forme de boule. Dans cette partie du parc, les sentiers ne tracent plus qu'un parcours aléatoire peu propice à une bonne appréciation des variétés plantées.

L'ancienne rocaille est densément plantée d'arbustes et de plantes vivaces aux floraisons colorées. Une végétation variée associant arbustes, plantes vivaces - notamment des graminées - constituent des masses de textures et de couleurs diversifiées variant au fil des saisons. De cet ensemble émergent les troncs de grands ligneux parmi lesquels plusieurs variétés de conifères ainsi qu'un arbre aux quarante écus (*Ginkgo biloba*), un tulipier (*Liriodendron tulipifera*) et un catalpa (*Catalpa bignonioides*).

Le parc s'étend encore en contrebas et de l'autre côté du boulevard, sur le versant de la colline dominant le quartier des Guillemins. Cette partie inférieure se caractérise par un relief accidenté et par une couverture boisée comprenant des séquoias, des pins et un rare noisetier de Byzance (*Corylus*

columna). Cette partie appelle une gestion différenciée, aux allures plus naturelles voire quelquefois sauvages.

e. éléments aquatiques

[disparu]

Un plan d'eau en forme de longue virgule voisinait anciennement avec la rocaïlle. Il apparaît clairement sur le « Plan Pharus » de l'Exposition Universelle et internationale de 1905, entre le nouveau boulevard de Cointe – devenu le boulevard G. Kleyer en 1921 – et le chemin de ceinture annulaire du Jardin de l'Horticulture. Cet étang a disparu après 1975. Une photographie d'Hubert Grootclaes, prise en 1974, en restitue la seule image connue (voir : I-538).

f. Revêtement de sol

Une grande variété de revêtements de sol apparaît au fil de la promenade. Chemins en enrobé (asphalte), gravier, dolomie ou simple sentier de terre battue. Les pavés de porphyre, encore très présents, couvrent plusieurs tronçons ainsi que la majorité des filets d'eau. On peut regretter que ces derniers aient été ponctuellement remplacés par des segments en béton. Les bordures, lorsqu'elles existent, sont le plus souvent constituées d'éléments en béton fort visibles.

La plaine des sports regroupe plusieurs fonctions et à chacune d'elles correspond un type de revêtement propre : terrains de tennis (brique pillée et surfaces synthétiques), terrains de football en gazon, plaine de jeux en dalles de béton (30/30) et revêtement de sécurité (dalles de mousse) pour l'espace de jeux doté d'agrès de hauteur.

g. Mobilier urbain et éclairage

Les bancs et luminaires sont éclectiques. On retrouve par endroits les mêmes bancs que ceux du Jardin Botanique (bancs peints en vert et à empiétements

en forme de serpent). Les autres sont sans caractère : bancs à piétement de béton avec siège et dossier en bois ou en PVC.

Les luminaires sont de plusieurs types. Purement fonctionnels, ils ne présentent aucune qualité esthétique particulière.

Des potelets jalonnent les promenades, certains sont anciens (en pierre), les autres - la grande majorité - ont été remplacés par des rondins de bois plantés verticalement, faisant office de « chasse-roue ».

On regrette la disposition des vasques en béton dont l'esthétique (contestable) est en rupture avec le caractère paysager du site.

h. Infrastructures diverses (de sport, de loisirs)

Une importante superficie du parc est occupée par des fonctions de sports et de jeux. La plaine des sports réunit des disciplines diversifiées (tennis, athlétisme, football, etc.). A l'est, une grande plaine de jeux complète ces infrastructures sportives. Des modules de jeux assez disparates se distribuent dans un vaste espace. La plaine des sports est entièrement délimitée par des clôtures de couleurs vives (jaune vif et bleu), réalisées en tubes métalliques et grillages, qui s'imposent immédiatement au regard. Si l'esthétique contemporaine adoptée - notamment pour sa parfaite visibilité et donc pour la sécurité procurée - est acceptable dans un site affecté aux sports et aux jeux, elle ne l'est pas dans un parc planté de cette qualité. Les structures colorées créent une rupture violente dans le site. Or, cette rupture n'est pas nécessaire car la nature des espaces et leurs aménagements respectifs indiquent déjà clairement le passage d'une fonction à une autre. Si une nouvelle clôture devait être envisagée, il conviendrait soit de la rendre plus discrète soit de l'associer à des plantations.

Outre ces aménagements sportifs localisés, des petites infrastructures légères jalonnent les cheminements pour constituer un parcours « santé ». Réalisées en bois brut, celles-ci s'intègrent bien dans l'espace naturel des sous-bois.

i. Perceptions internes et externes (vues et perspectives)

La disposition de vasques et les parterres en mosaïciculture de l'entrée ne laissent pas deviner le caractère dendrologique du parc. Aux détours des chemins, on découvre quelques très belles perspectives paysagères. Les vues sont sobres, dépourvues d'artifices, mais offrent d'heureux contrastes d'ombre et de lumière. Les variations du relief du parc constituent un des atouts majeurs du site. Le vallonnement crée des perspectives intéressantes sur les points bas, souvent dégagés. Les vues sont agréablement cadrées par les couronnes des grands arbres, notamment les perspectives qui accompagnent le cheminement longeant la rocaille.

Depuis la partie basse, boisée et plus naturelle, on peut apercevoir la ville et le quartier des Guillemins à travers l'écran végétal. Quelques éclaircissements dans les futaies permettraient de découvrir un plus vaste panorama.

On ne peut que déplorer la grande ouverture sur la plaine des sports dont les infrastructures ont un impact majeur sur le paysage. Une transition végétale pourrait pallier ce désagrément. La couverture végétale est variée et bien présente (arbres et nouvelles plantations) serait toutefois bienvenu d'ajouter un étage de végétation. La plantation de massifs d'arbustes persistants en mélange avec des essences caduques, plantés en limite de la plaine des sports et du principal chemin de promenade, permettrait d'isoler visuellement mais aussi acoustiquement les zones de promenade à travers les espaces arborés en leur rendant un peu d'intimité.

2) Usages et pressions sociales

La vocation sportive du parc est inhérente à sa création en 1904. En tant qu'annexe de l'Exposition Internationale et Universelle de Liège 1905, le site de Cointe accueille le Palais de l'Horticulture ainsi qu'une série d'activités de culture (serres, pépinières, potager, etc.) et de loisirs prenant place sur la plaine des sports. Celle-ci occupe l'angle sud-est du site de l'Exposition. Son emprise initiale

correspond à l'ensemble actuellement affecté en zone de sports et de loisirs c'est-à-dire la piste d'athlétisme mais aussi les terrains de tennis ainsi que la plaine de jeux pour enfants.

Depuis les années 1970-1980, un parcours « santé » qui attire de nombreux sportifs amateurs et « joggeurs » empruntent les allées. Situé en dehors de la ville, mais dans un faubourg proche, posé sur le flanc du coteau, il constitue un terrain idéal pour la pratique de loisirs actifs et permet aux citoyens de s'oxygéner. Au détour d'un chemin, il n'est pas rare de rencontrer un cycliste. La mode du VTT représente un danger évident pour les gazons. Il faut remarquer qu'aucune interdiction visible ne canalise ces usages.

Le site et ses abords accueillent plusieurs écoles (école communale, école des Filles de la Croix). Ceci induit une fréquentation tout à fait particulière durant la journée. Le parc avec ses chemins constitue un intéressant espace tant du point de vue pédagogique (espace d'observation de la faune et de la flore) que des loisirs actifs (course à pieds, sports de ballon, ...). La plaine des sports de même que les terrains de tennis sont régulièrement occupés par les membres du club local.

Il est rare qu'autant d'activités cohabitent sur un même site. Si, avant 1950, ceci se passait sans trop de problèmes, le développement des activités sportives et de loisirs (notamment le VTT) s'est par la suite faite au détriments du maintien de la qualité des espaces plantés et des promenades. Ceci est particulièrement visible dans la zone nord boisée où le terrain est défoncé et les sentiers en voie de disparition. Les pratiques sportives jadis limitées à la plaine des sports s'étendent aujourd'hui à l'entièreté du site.

6) Ressources documentaires

a) Iconographiques (base I) voir : I-100, I-106, I-148, I-183, I-284, I-285, I-286, I-300, I-301, I-323, I-324, I-325, I-326, I-327, I-328, I-329, I-330, I-357, I-358, I-360, I-361, I-416, I-417, I-418, I-419, I-420, I-421, I-422, I-476, I-477, I-502, I-521, I-527, I-530, I-531, I-532, I-533, I-543, I-535, I-536, I-537, I-538 (9/10/05)

b) Bibliographiques (base B) voir : B-104, B-110, B-117, B-233, B-239, B-243, B-276, B-279, B-282, B-284, B-285, B-286, B-288, B_297, B-307, B-315, B-318, B-324, B-326, B_327, B-367, B-377, B-385, B-386, B-398, B-399, B-400, B-402, B-406, B-407, B-408, B-410, B-414, B-415, B-422, B-430, B-454 (9/10/05)

c) Contacts utiles (associations, collectionneurs)